

Circulaires du CIO

Objet: Officiels techniques
– Jeux de la XXIII^e Olympiade
– XIV^{es} Jeux d'hiver

... Vous voudrez bien trouver ci-joint un formulaire indiquant le nombre d'officiels techniques demandé par votre fédération internationale pour les Jeux Olympiques de 1984.

Je vous saurais particulièrement gré de bien vouloir confirmer l'exactitude de ces chiffres en me retournant ce formulaire et vous prie de me fournir une description détaillée de ces officiels (membres de jury, juges, chronométreurs, éventuel personnel médical, etc.).

Par ailleurs, je vous serais très reconnaissant de me préciser si les délégués techniques sont inclus ou non dans ces chiffres.

En outre, conformément à la décision adoptée lors de la dernière réunion tenue à Los Angeles entre la commission exécutive du CIO et les représentants des FI régissant un sport d'été, je me permets de vous demander de réexaminer et d'étudier la possibilité de réduire le nombre total d'officiels étrangers requis par votre fédération, en tenant compte des charges financières importantes en découlant et des ressources disponibles limitées.

Permettez-moi encore d'ajouter que vos observations devront nous parvenir *avant le 1^{er} avril* au plus tard afin d'être soumises à l'approbation définitive de la prochaine session du CIO qui se réunira en mai à Rome...

Objet: 89^e Session - 1985

Comme vous le savez, la 89^e Session du Comité International Olympique se tiendra en 1985, et le lieu où elle se déroulera sera choisi lors de la prochaine session en mai à Rome.

Le CIO a déjà reçu des invitations officielles du Comité Olympique Egyptien et du Nationales Olympisches Komitee der Deutschen Demokratischen Republik qui se proposent d'organiser la session respectivement au Caire et à Berlin.

Néanmoins, au cas où votre Comité National Olympique souhaiterait organiser cette session, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir soumettre votre candidature avant le *30 avril 1982* dernier délai.

Pour tous renseignements plus détaillés quant à l'organisation des sessions, je vous demande de vous reporter à la règle 17 de la « Charte Olympique » et au chapitre correspondant des « Instructions »...